



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 juin 2018

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Guillaume GUERRÉ, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h27

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

### JEUNESSE

#### DL.18.061 - Demande de subvention au Réaap (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité)

**Jenny OLLIVIER expose :**

Dans le cadre du projet « square d'été », des actions de parentalité seront menées du 9 au 20 juillet 2018.

Ces actions rentrant dans le cadre du Réaap, une demande de subvention d'un montant de 617 € va lui être demandée.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint assurant sa suppléance, à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

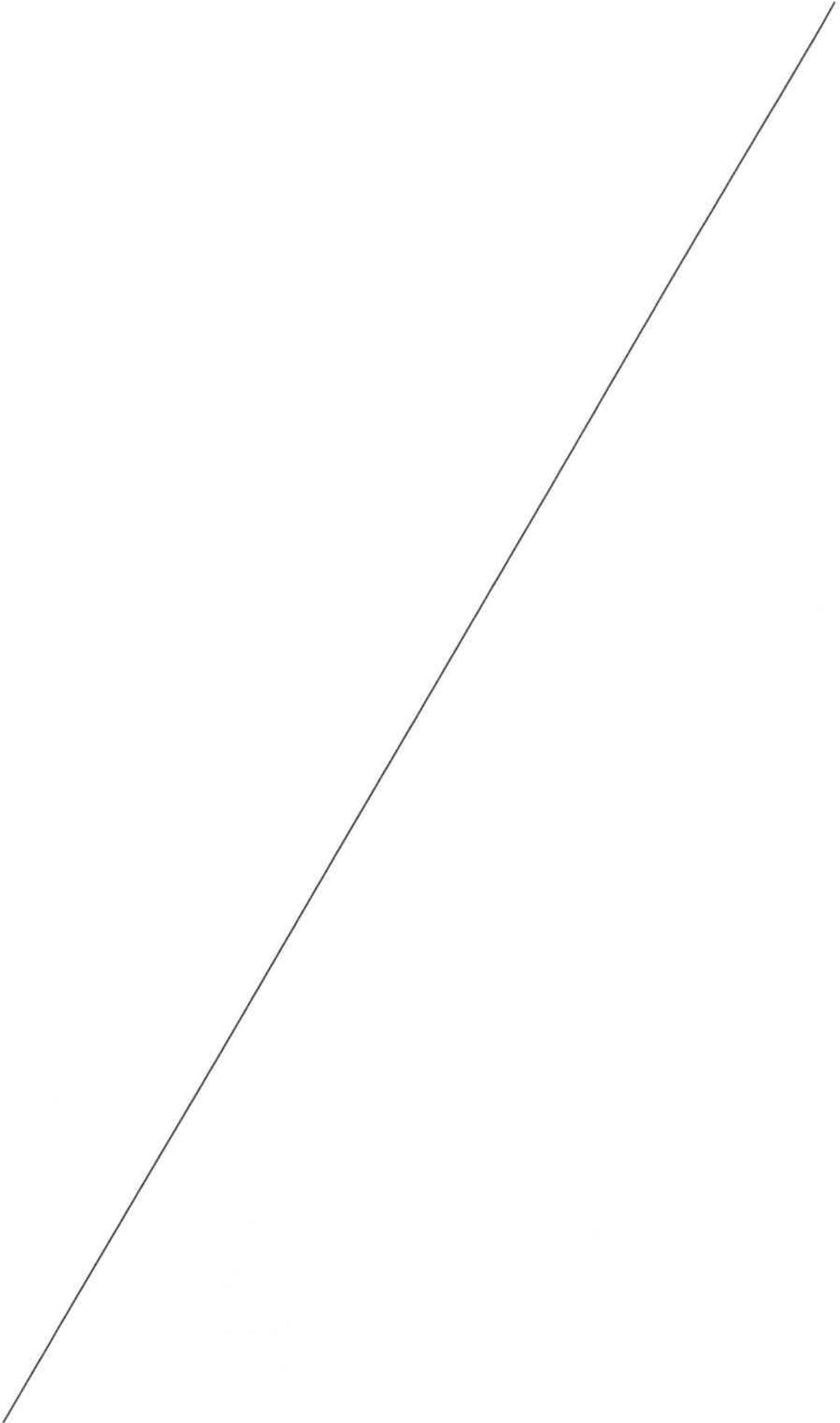
INGRE, le 6 juillet 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 9 juillet 2018

Publication le : 9 juillet 2018

Notification le : 9 juillet 2018 .





**Acte à classer**

DL-18-061

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-07-09T10-41-27.00 ( MI211751090 )

Identifiant unique de l'acte :  
045-214501694-20180626-DL-18-061-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Demande de subvention au Réaap (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité)

Date de décision : 26/06/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subvention.

Acte : [DL.18.061-JEU-demande de subvention au Réaap - réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

<b>Préparé</b>	Date 09/07/18 à 10:41	Par <b>RICHARD Aurélie</b>
<b>Transmis</b>	Date 09/07/18 à 10:41	Par <b>RICHARD Aurélie</b>
<b>Accusé de réception</b>	Date 09/07/18 à 10:49	